



Le **prix** et la **qualité** du  
service public **de prévention**  
**et de gestion des déchets**  
ménagers **et assimilés**

Rapport **2017**



## SOMMAIRE



> Édito du Président	p. 4
> Composition du bureau	p. 5
> 2017 en images	p. 6
<b>1 - INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>p. 7</b>
<b>1.1 - Indicateurs généraux</b>	<b>p. 7</b>
<b>1.2 - Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement</b>	<b>p. 8</b>
1.2.1 - Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant	p. 8
1.2.2 - Stockage des déchets par site d'enfouissement	p. 10
1.2.3 - Valorisation matière	p. 12
1.2.3.1 - Valorisation organique	p. 12
1.2.3.2 - Tri des emballages ménagers légers	p. 14
1.2.3.3 - Bilan du traitement	p. 16
1.2.3.3 - Valorisation énergétique	p. 18
1.2.4 - Indice de réduction des déchets résiduels traités par enfouissement	p. 19
1.2.5 - Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets	p. 20
<b>2 - INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>p. 22</b>
<b>2.1 - Modalités d'exploitation</b>	<b>p. 22</b>
<b>2.2 - Montant annuel global - investissement et fonctionnement - sources de financement</b>	<b>p. 23</b>
2.2.1 - Fonctionnement	p. 23
2.2.2 - Investissement	p. 25
<b>2.3 - Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises</b>	<b>p. 28</b>
<b>2.4 - Produits des droits d'accès</b>	<b>p. 30</b>
<b>2.5 - Montant global et détaillé des aides publiques et soutiens</b>	<b>p. 30</b>
<b>2.6 - Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation</b>	<b>p. 30</b>
<b>2.7 - Coût aidé tous flux confondus</b>	<b>p. 31</b>
<b>2.8 - Coût complet par étapes techniques</b>	<b>p. 33</b>
<b>3 - FAITS MARQUANTS</b>	<b>p. 34</b>
<b>3.1 - Sites techniques</b>	<b>p. 34</b>
<b>3.2 - Siège et éco parc</b>	<b>p. 35</b>
<b>3.3 - Études et labellisation</b>	<b>p. 35</b>
<b>3.4 - Prévention et réduction des déchets</b>	<b>p. 36</b>
<b>3.5 - Communication</b>	<b>p. 36</b>
<b>3.6 - Sensibilisation</b>	<b>p. 37</b>
<b>4 - DIFFUSION DU RAPPORT</b>	<b>p. 38</b>
> Annexes	p. 39

## ÉDITO DU PRÉSIDENT



© Xavier Chambelland

**Jacques Bilit**  
Président de ValOrizon



*Le rapport annuel pour le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2017 qui vous est présenté retrace les activités de prévention/réduction, tri et traitement des déchets gérés par ValOrizon.*

*En 2017, les projets, l'activité et les réalisations de ValOrizon sont restés à un niveau élevé.*

*Les travaux et l'ouverture du casier 17 sur l'ISDND de Monflanquin ainsi que l'acquisition du site de Damazan pour le développement de l'Écoparc Économie Circulaire ont marqué cette année.*

*De même, notamment depuis la généralisation du dispositif départemental, la production d'ordures ménagères résiduelles continue de décroître, nous invitant à poursuivre ainsi nos actions de prévention/réduction à la source.*

*Pour toutes ces réalisations, je tiens à remercier vivement l'ensemble des élus et des agents de ValOrizon pour le travail effectué et leur implication.*

*Très bonne lecture à toutes et tous.*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Bilit', written in a cursive style.

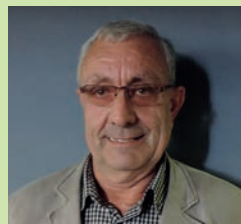
## COMPOSITION DU BUREAU



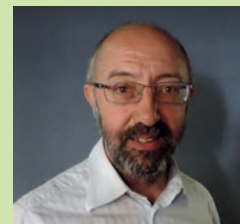
**JACQUES BILIRIT**  
Président  
*Conseil départemental  
de Lot-et-Garonne*



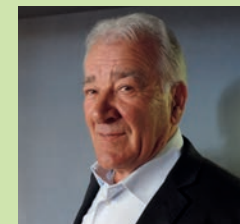
**JEAN-FRANÇOIS SAUVAUD**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Administration générale  
*Smictom Lot-Garonne-Baïse*



**JEAN-CLAUDE DERC**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Schéma directeur et tri  
*Val de Garonne Agglomération*



**MARC TRANCHARD**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Prévention  
*Communauté d'Agglomération  
du Grand Villeneuvois*



**FRANÇOIS COLLADO**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
ISDND Nicole  
*Smictom Lot-Garonne-Baïse*



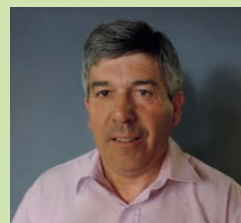
**AUGUSTE FLORIO**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président  
ISDND Monflanquin  
*Communauté de Communes des  
Bastides en Haut-Agenais Périgord*



**SOPHIE GARGOWITSCH**  
*Conseil départemental  
de Lot-et-Garonne*



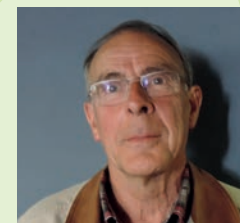
**CHRISTOPHE BOCQUET**  
*Conseil départemental  
de Lot-et-Garonne*



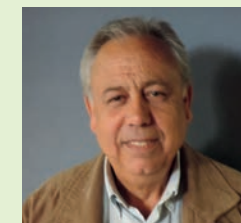
**GILBERT DUFOURG**  
*Val de Garonne Agglomération*



**MICHEL VAN BOSSTRAETEN**  
*Communauté d'Agglomération  
du Grand Villeneuvois*



**HUBERT CAVADINI**  
*Communauté de Communes  
Fumel Vallée du Lot*



**ÉRIC ALBERTI**  
*Communauté de Communes des  
Coteaux et Landes de Gascogne*



**JEAN-LOUIS COUREAU**  
*Communauté de Communes  
Porte d'Aquitaine en Pays de Serres*



**JOËL KLEIBER**  
*Communauté de Communes  
du Pays de Duras*

## 2017 EN IMAGES

### > Janvier



Restitution des études : optimisation des 41 déchetteries du Lot-et-Garonne, redevance spéciale, compta-coût...

### > Mars



Labellisation du syndicat en Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

### > Mai



Lancement de la démarche de concertation pour le futur éco parc de Damazan

### > Juin



Démarrage des travaux du casier 17 sur l'ISDND de Monflanquin

### > Juillet



Nouvelle voirie pour desservir l'ISDND de Nicole

### > Septembre



Nouveau siège du syndicat à Damazan

### > Toute l'année



Une soixantaine d'animations scolaires de sensibilisation

## INDICATEURS TECHNIQUES

Le rapport d'activité détaille l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer le traitement et la valorisation des déchets sur le territoire de ValOrizon. Les indicateurs attendus et rappelés dans le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets sont rappelés dans le présent rapport.

### > 1.1 - Indicateurs généraux

**ValOrizon est un syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés qui lui sont confiés par ses collectivités adhérentes.**

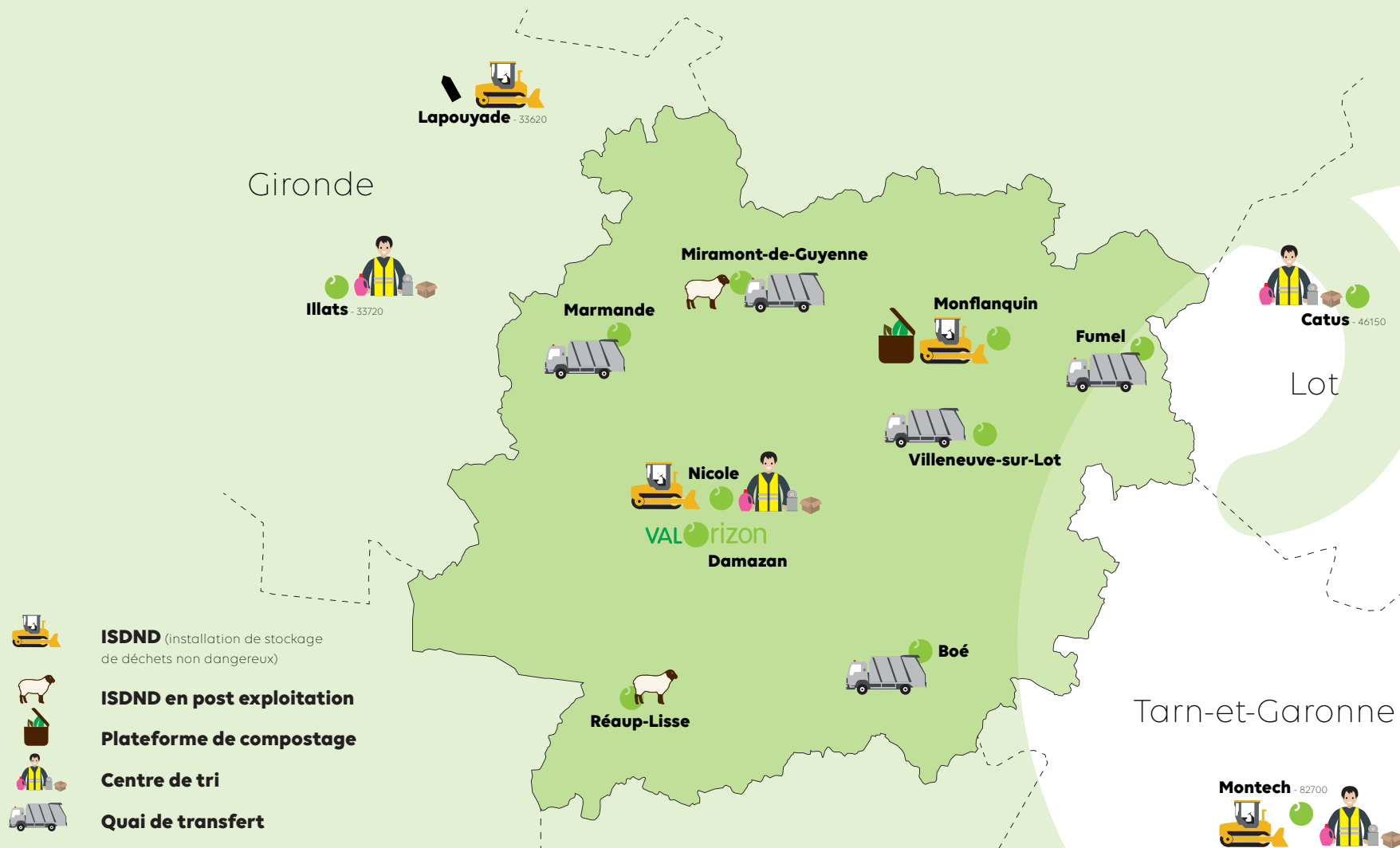
En 2017, les adhérents de ValOrizon représentaient un bassin de population de 243 269 habitants (population INSEE).

Composition du syndicat au 31/12/2017 :

- Conseil Départemental de Lot-et-Garonne
- Val de Garonne Agglomération
- Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
- Smictom Lot-Garonne-Baïse
- Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot
- Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord
- Communauté de Communes du Pays de Lauzun
- Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne
- Communauté de Communes de Lot et Tolzac
- Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres
- Communauté de Communes du Pays de Duras

## > 1.2 - Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

### > 1.2.1 - Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant





**Modalités d'exploitation du service public :**

- Ordures ménagères : régie directe sur les sites de Nicole et Monflanquin et contrats publics pour l'externalisation du traitement à Lapouyade et Montech.
- Tri emballages ménagers légers : contrats de prestations dans l'attente du nouveau centre de tri départemental
  - SEML du Confluent (47)
  - SYDED du Lot (46)
  - DRIMM Montech (82)
  - COVED Illats (33)
- Déchets végétaux : contrats de prestations sur la plateforme de Monflanquin (propriété de ValOrizon), sur la plateforme de l'entreprise Capy (privé) et sur la plateforme de Villeneuve-sur-Lot (propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois).



Casier 17 sur le site de Monflanquin

## > 1.2.2 - Stockage des déchets par site d'enfouissement

Collectivités	Tonnages 2016	Tonnages 2017
SMICTOM Lot-Garonne-Baïse	13 910	12 394
Val de Garonne Agglomération	9 502	14 268
Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne	3 082	3 130
Mairies / Organismes privés	2 505	2 586
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (boues)	0	286
Communauté de Communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serres	985	970
<b>Total ISDND Nicole</b>	<b>29 984</b>	<b>33 634</b>
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	13 543	4 431
Communauté de Communes du Pays de Lauzun	0	530
Communauté de Communes du Pays de Duras	0	351
Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord	5 203	5 109
Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot	6 052	6 813
Communauté de Communes Lot et Tolzac	2 302	2 022
Val de Garonne Agglomération	0	3 361
Centre de détention d'Eysses	0	110
<b>Total ISDND Monflanquin</b>	<b>27 100</b>	<b>22 727</b>
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	2 019	11 087
Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot	2 049	1 491
<b>Total ISDND Montech</b>	<b>4 068</b>	<b>12 578</b>
Val de Garonne Agglomération	7 895	526
Communauté de Communes du Pays de Duras	1 545	1 164
Communauté de Communes du Pays de Lauzun	2 394	1 701
<b>Total ISDND Lapouyade</b>	<b>11 834</b>	<b>3 391</b>

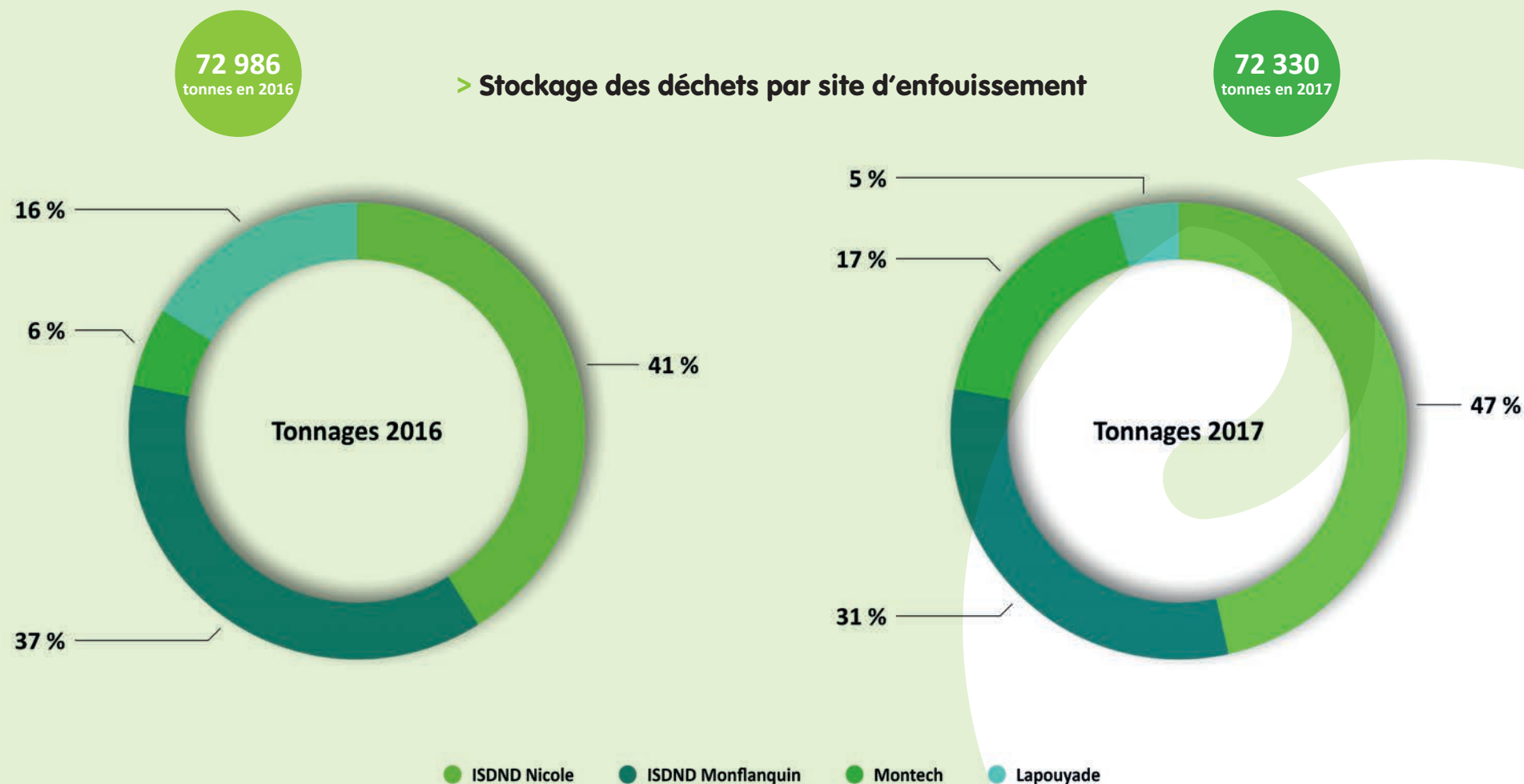
Données arrondies à l'unité près

**72 986**  
tonnes en 2016

**72 330**  
tonnes en 2017

Compte tenu des travaux du casier n°17, la répartition des tonnages départementaux a varié en 2017. Moins de déchets ont été enfouis sur le site de Monflanquin cette année afin de libérer du vide de fouille et anticiper un éventuel retard sur les travaux du casier 17 (météo notamment).

Le réseau des quais de transfert et la diversité des sites de traitement (4 au total) permettent au syndicat de répartir et réorienter le cas échéant les tonnages produits et de faire face aux aléas techniques et météorologiques afin d'assurer la continuité du service public.



## &gt; 1.2.3 - Valorisation matière

## &gt; 1.2.3.1 - Valorisation organique (déchets verts)

12 740  
tonnes en 201610 201  
tonnes en 2017

## &gt; Plateforme de Monflanquin

Collectivités	Tonnages 2016	Tonnages 2017
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	5 474	5 327
Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord	1 037	1 568
Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot	2 801	754
Communauté de Communes Lot et Tolzac	281	286
<b>Total</b>	<b>9 593</b>	<b>7 954</b>

## &gt; Plateforme de l'entreprise Capy

Collectivités	Tonnages 2016	Tonnages 2017
Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord	411	33
Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot	1 637	673
<b>Total</b>	<b>2 048</b>	<b>706</b>

## &gt; Plateforme de Villeneuve-sur-Lot

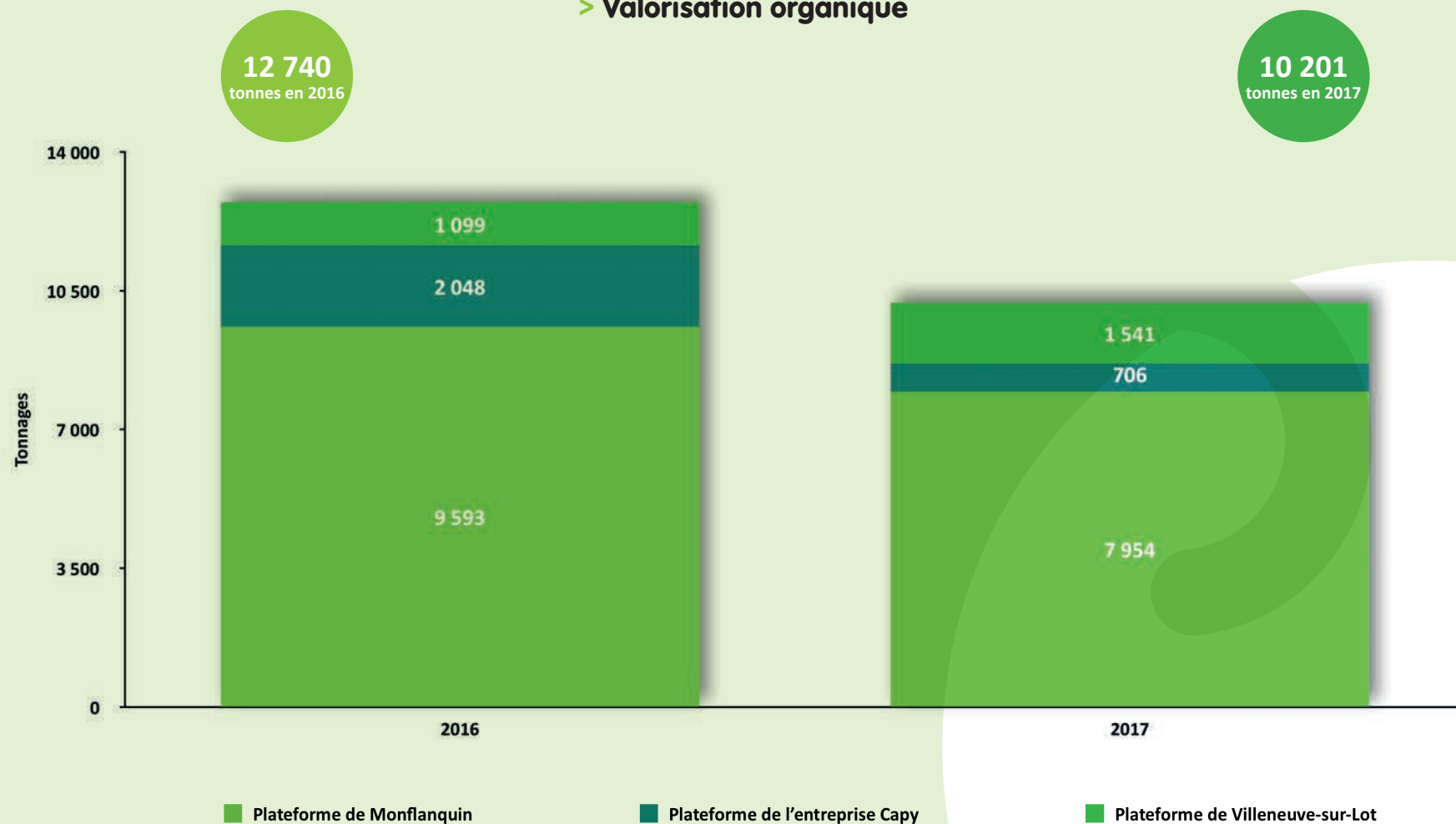
Collectivités	Tonnages 2016	Tonnages 2017
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	1 099	1 541
<b>Total</b>	<b>1 099</b>	<b>1 541</b>

1 224 tonnes de compost normé (référentiel NFU44-051) ont été distribuées gratuitement aux adhérents en 2017.

La quantité de déchets verts traitée cette année sur la plateforme de Monflanquin respecte le volume autorisé par l'arrêté d'exploitation.

Le surplus a été exporté sur des plateformes voisines.

### > Valorisation organique



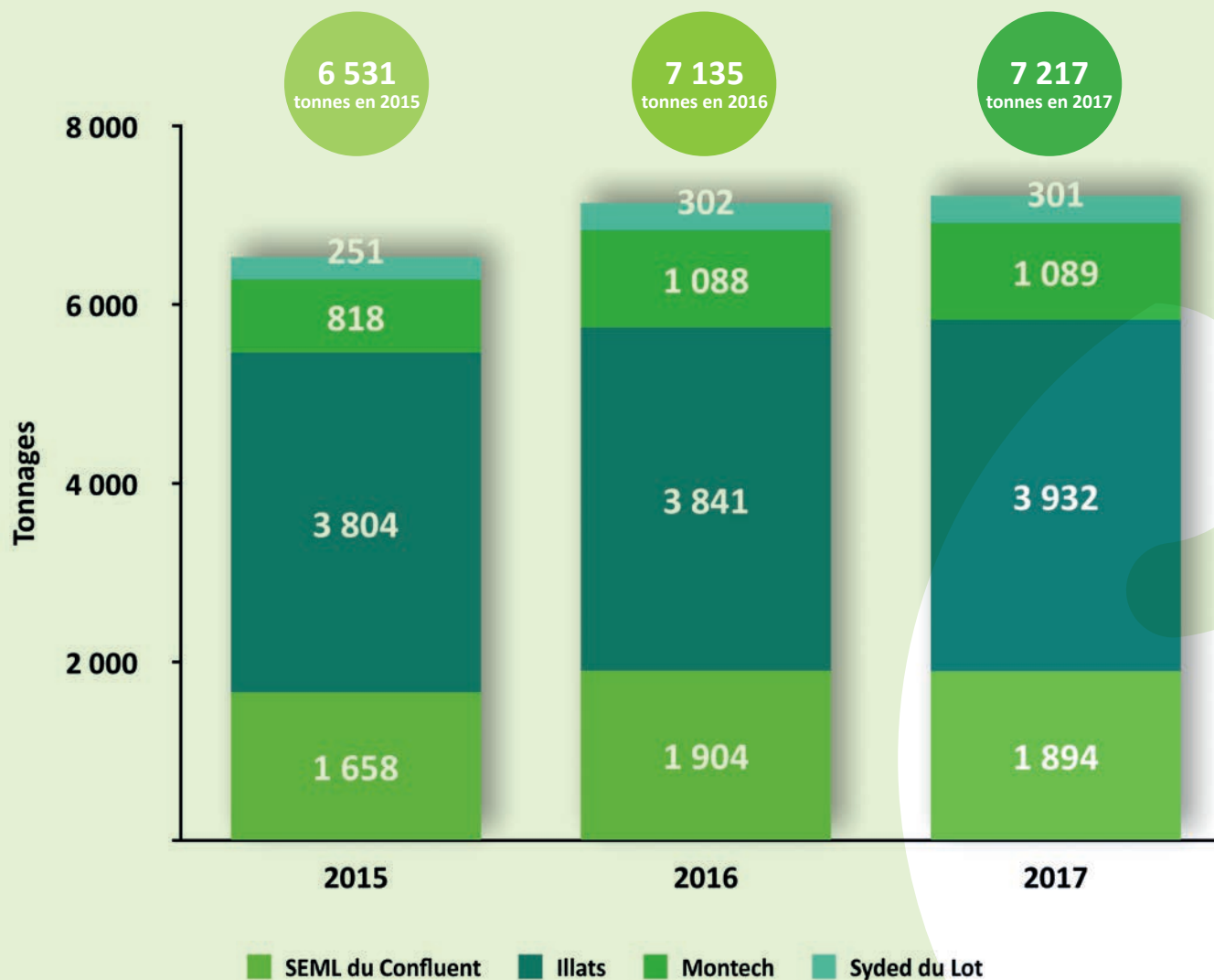
### > 1.2.3.2 - Tri des emballages ménagers légers

Collectivités	Tonnages 2016	Refus de tri	Tonnages 2017	Refus de tri
SMICTOM Lot-Garonne-Baïse	623,40	16,50 %	621,27	13,62 %
Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne	207,70	14,20 %	163,08	17,23 %
Communauté de Communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serres	94,20	20,90 %	101,52	23,10 %
Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord	273,20	15,40 %	280,20	21,67 %
Communauté de Communes Lot et Tolzac	91,70	12,50 %	99,80	8,88 %
Communauté de Communes du Pays de Duras	75,80	17,40 %	71,16	9,36 %
Communauté de Communes du Pays de Lauzun	440,50	12,30 %	459,86	14,60 %
Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot (tonnages issus de l'ex CC Penne-d'Agenais)	97,20	18,20 %	97,32	26,50 %
<b>Total SEML du Confluent - Département du Lot-et-Garonne</b>	<b>1 903,70</b>	-	<b>1 894,21</b>	-
Val de Garonne Agglomération	3 841,00	20,50 %	3 932,46	20,56 %
<b>Total Illats (Coved) - Département de la Gironde</b>	<b>3 841,00</b>	-	<b>3 932,46</b>	-
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	1 088,46	25,12 %	1 089,00	19,40 %
<b>Total Montech (Drimm) - Département du Tarn-et-Garonne</b>	<b>1 088,46</b>	-	<b>1 089,00</b>	-
Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot (tonnages issus de l'ex CC Fumel Communauté)	301,68	24,10 %	301,24	19,80 %
<b>Total Syded du Lot - Département du Lot</b>	<b>301,68</b>	-	<b>301,24</b>	-

**7 135**  
tonnes en 2016

**7 217**  
tonnes en 2017

### > Tri des emballages ménagers légers



## > 1.2.3.3 - Bilan du traitement

### > Déchets ménagers résiduels

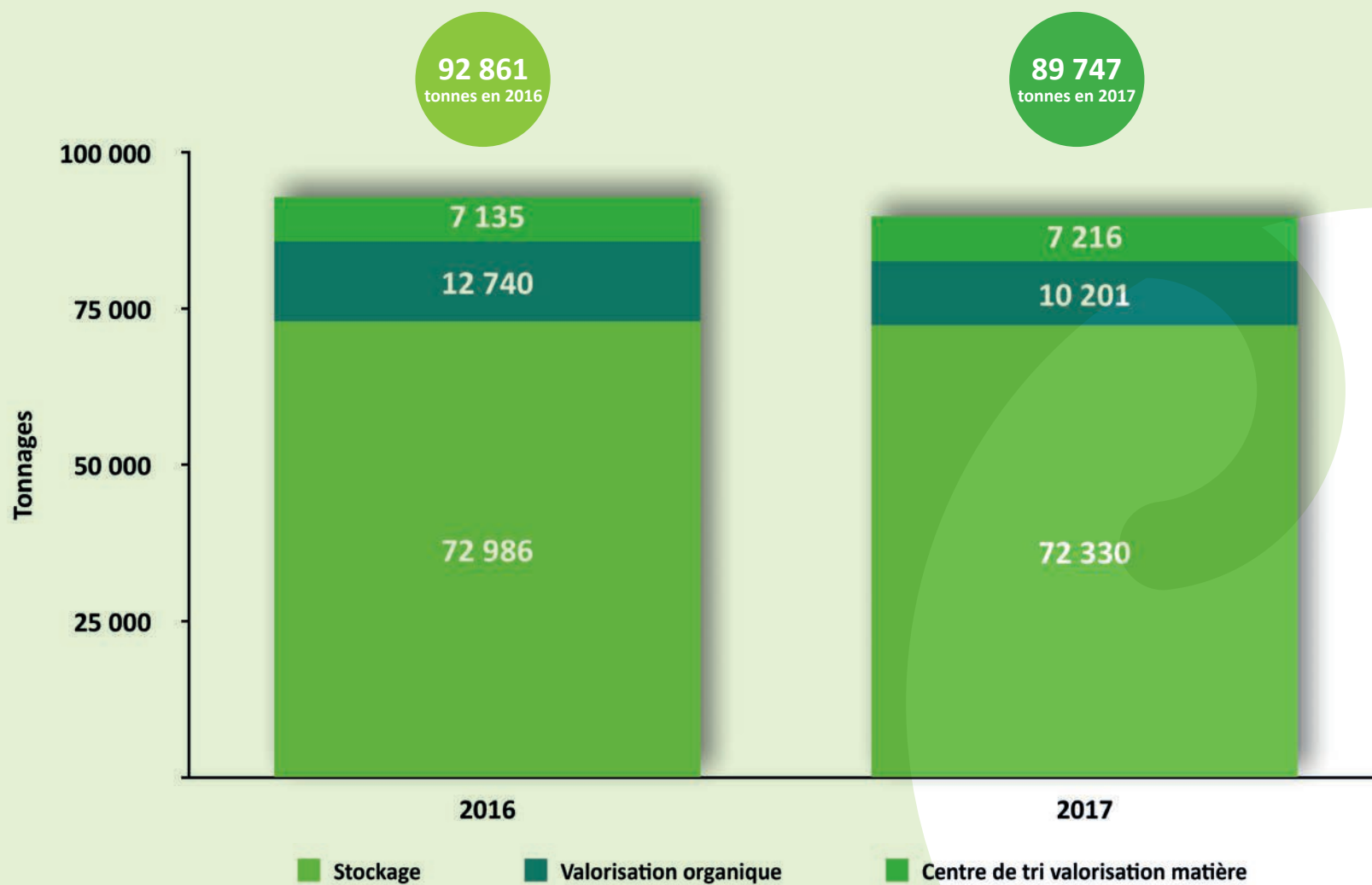
Sites techniques	Tonnages 2016	Tonnages 2017
ISDND Nicole	29 984	33 634
ISDND Monflanquin	27 100	22 727
ISDND Lapouyade	11 834	3 391
ISDND Montech	4 068	12 578
<b>Total stockage</b>	<b>72 986</b>	<b>72 330</b>
Plateforme de Monflanquin	9 593	7 954
Plateforme de l'entreprise Capy	2 048	706
Plateforme de Villeneuve-sur-Lot	1 099	1 541
<b>Total valorisation organique</b>	<b>12 740</b>	<b>10 201</b>
SEML du Confluent	1 904	1 894
Illats (Coved)	3 841	3 932
Montech (Drimm)	1 088	1 089
Syded du Lot	302	301
<b>Total centre de tri valorisation matière</b>	<b>7 135</b>	<b>7 216</b>

**92 861**  
tonnes en 2016

**89 747**  
tonnes en 2017



### > Déchets ménagers résiduels



## > 1.2.3.4 - Valorisation énergétique

1 452 892  
KWh

### > Production d'électricité sur l'ISDND de Nicole

Le site de Nicole produit de l'électricité à partir du biogaz capté dans les casiers. La centrale électrique du site a ainsi permis la production de 1 452 892 KWh.

1 KWh, c'est 1,2 km en voiture essence, entre 4 et 10 km en voiture électrique, 100 km à vélo électrique.



3 675 352  
Nm<sup>3</sup>

### > Valorisation de la chaleur sur l'ISDND de Monflanquin

Le site valorise le biogaz grâce à deux appareils de combustion qui produisent de la chaleur : 3 675 352 Nm<sup>3</sup> de biogaz consommés en 2017 ont permis de sécher 776 m<sup>3</sup> de boues issues de la station de traitement des lixiviats.



## > 1.2.4 - Indice de réduction des déchets résiduels traités par enfouissement

L'indice de réduction des quantités de déchets résiduels non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010 est le suivant :

	2010	...	2014	2015	2016	2017
Déchets résiduels non dangereux admis en ISDND	87 812		77 253	76 650	72 986	72 371
Indice de réduction	Base 100		0,12	0,13	0,17	0,18

La mise en place du plan de prévention, les nouvelles filières dédiées (Éco-mobilier), la communication contribuent à une baisse régulière des déchets enfouis et ce, malgré l'augmentation de la population.

Cette tendance doit se confirmer et s'amplifier avec le tri à la source des bio-déchets et la mise en place d'une tarification incitative pour atteindre les objectifs de la loi TEPCV en 2025.



## > 1.2.4 - Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

Les actions de Développement Durable mises en œuvre par le syndicat sur son territoire :

- **Au regard de la lutte contre le changement climatique :**

Brûlage du biogaz par torchère, réduction de la taille d'exploitation des casiers et mise en place de l'éco-pâturage.



*Les moutons sur le site de Monflanquin*



*Production électricité sur l'ISDND de Nicole*

- **Au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources :**

Le programme local de prévention de déchets (PLPD), initié en 2012, s'est terminé en 2017.

Les nombreuses actions et partenariats, noués avec les acteurs du département, ont permis de faire diminuer la production d'ordures ménagères résiduelles et d'augmenter le tri pour atteindre les objectifs fixés par l'ADEME. On peut citer également la continuité du déploiement de la filière Éco-mobilier dans les déchèteries du Lot-et-Garonne, la conservation des zones naturelles remarquables, la plantation de haies et bosquets sur les sites techniques.

Le traitement des lixiviats (« jus » de décharge) et le suivi de la qualité de l'air des ICPE.

- **Au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :**

La labellisation TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) a notamment accéléré le plan compostage et impulsé de nouvelles actions anti gaspillage alimentaire.

Avec les labellisations « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », « SUDOE » (appel à projets européen) et la signature d'un contrat objectif déchet économie circulaire avec l'ADEME (CODEC), le syndicat témoigne sa volonté de poursuivre ses actions de prévention et de les ouvrir aux acteurs du monde économique devenant, ainsi, le fer de lance de l'économie circulaire sur le département.

Le syndicat continuera les actions structurantes entreprises au cours du précédent Programme Local de Prévention (redevance spéciale, optimisation des déchèteries...) et ouvrira de nouveaux chantiers d'envergure, tels que la tarification incitative (mise en place d'une étude départementale) et le tri à la source des bio-déchets.

ValOrizon souhaite également accompagner les collectivités adhérentes (et l'Agglomération d'Agen), en co-construisant le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés départemental, qui devient obligatoire pour les collectivités à compétence collective.



- **Au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et générations :**

L'intégration de clauses d'insertion sociales dans les marchés publics.  
Actualisation de la politique santé/sécurité avec le Document Unique.

- **Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains :**

La limitation des nuisances olfactives avec notamment la désignation d'un jury de nez sur l'ISDND de Monflanquin.  
La reprise du site Réaup-Lisse avec l'étude site et sols pollués.



*Jury de nez sur l'ISDND de Monflanquin*

## INDICATEURS FINANCIERS

## &gt; 2.1 - Modalités d'exploitation

Le rapport d'activité détaille l'ensemble des modalités d'exploitation du service, il est rappelé que pour ce qui concerne :

	Régie	Prestation de service
Ordures ménagères	X	X
Tri		X
Déchets végétaux		X

- Le transfert

ValOrizon dispose de quais de transfert (Fumel, Marmande, Miramont-de-Guyenne, Villeneuve-sur-Lot, Boé) dont certains regroupent différentes activités : quais de transfert spécifiques pour les ordures ménagères, quais de transfert pour ordures ménagères et tri et quai de transfert spécifique pour le tri.

- Le traitement

Le traitement des déchets résiduels est réalisé en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, d'une part sur les deux sites de ValOrizon et d'autre part, par exportation vers d'autres sites.

## > 2.2 - Montant annuel global - investissement et fonctionnement - sources de financement

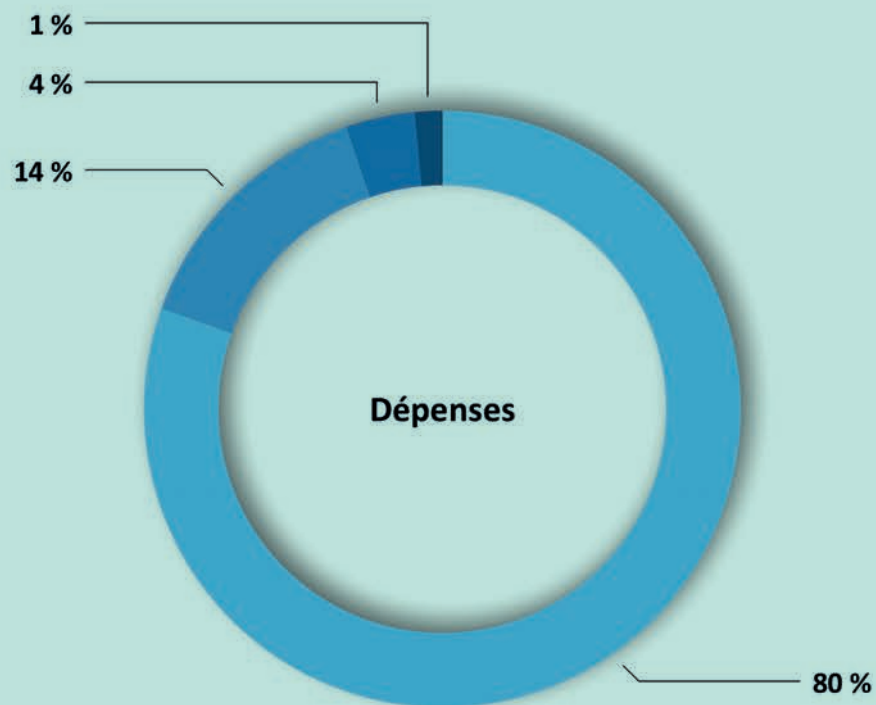
### > 2.2.1 - Fonctionnement (en euros HT)

Résultat de l'exercice (hors opération d'ordre)	CA 2016	CA 2017
Charges à caractère général	6 981 300,75	6 822 971,73
Charges de personnel	1 158 075,23	1 211 237,46
Autres charges de gestion courante	360 389,95	318 098,02
Charges financières	123 983,50	118 838,47
Charges exceptionnelles	30 190,69	6 662,66
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 653 940,12</b>	<b>8 477 808,34</b>
Prestations pour les adhérents	9 080 981,18	8 936 591,26
Éco-organismes (Éco-mobilier)	250 413,67	234 398,58
Vente des matériaux et prestations de services	111 999,11	184 138,56
Autres produits et produits exceptionnels	33 748,33	35 061,79
Cotisations adhérents et subventions	474 574,20	604 710,79
Atténuation de charges	56 968,63	50 172,63
<b>Total recettes réelles</b>	<b>10 008 685,12</b>	<b>10 045 073,61</b>

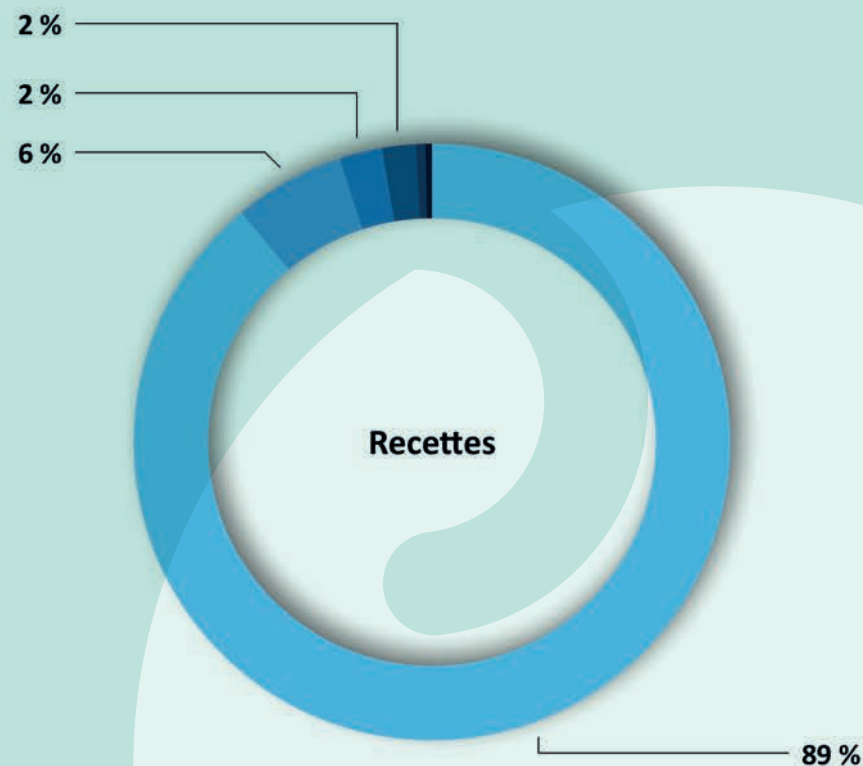
Le service est financé sur l'exercice 2017 à travers :

- Les cotisations des adhérents (contributions) et le paiement des prestations de traitement
- Des prestations à des tiers (professionnels et collectivités non adhérentes)
- Des soutiens d'éco-organismes
- Des subventions (prévention et programme européen)

### > Budget de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles



- Prestations pour les adhérents
- Cotisations adhérents et subventions
- Éco-organismes (Écomobilier)
- Vente de matériaux et prestations de services
- Atténuation de charges
- Autres produits et produits exceptionnels



## &gt; 2.2.2 - Investissement

## &gt; Dépenses d'investissement (en euros HT)

Résultat de l'exercice	CA 2017
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 757,50</b>
Frais études réhabilitation construction site de Monflanquin	4 000,00
Site internet	757,50
<b>Subventions d'équipement</b>	<b>21 350,00</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>118 839,80</b>
Mise en place de coffrets électriques site de Monflanquin	533,07
Remplacement coverted site de Nicole	19 200,00
Signalétique ValOrizon	2 191,02
Acquisition de matériels techniques + GER Ovide	65 782,53
Poteaux massifs béton site de Nicole	17 016,00
Matériel informatique	7 630,99
Mobilier	1 265,54
Acquisition de matériels divers	5 220,65

Résultat de l'exercice	CA 2017
<b>Travaux en cours</b>	<b>1 729,62</b>
Travaux local modulaire site de Monflanquin	1 729,62
<b>Opération d'équipement</b>	<b>6 779 390,63</b>
27-2014 Casier 17 ISDND Monflanquin	1 978 605,91
29-2014 Valorisation biogaz ISDND Monflanquin	-
30-2014 Mise en conformité ISDND Nicole	39 706,21
32-2014 Casier 16 2 <sup>ème</sup> tranche ISDND Monflanquin	113 144,40
33-2015 Création d'un centre de tri départemental	450,00
34-2015 Réhabilitation tranche 2 Nicole	157 851,51
35-2015 Mise en conformité ISDND Miramont-de-Guyenne	-
36-2015 Travaux de voirie ISDND Nicole	256 156,03
38-2016 Création écoparc	4 233 476,57

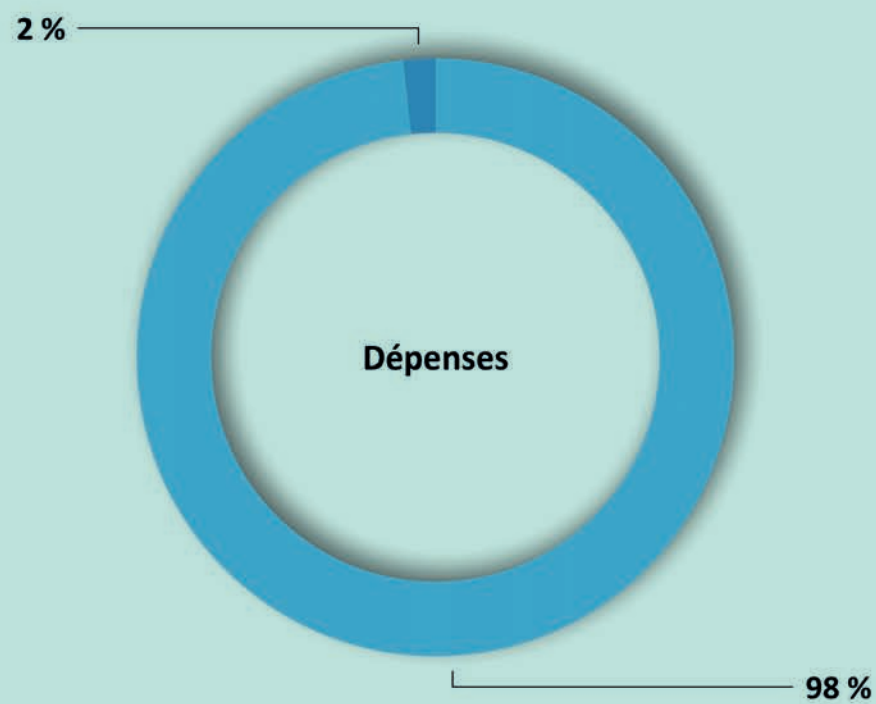
**TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT = 6 926 067,55 €**

**> Recettes d'investissement (en euros HT)**

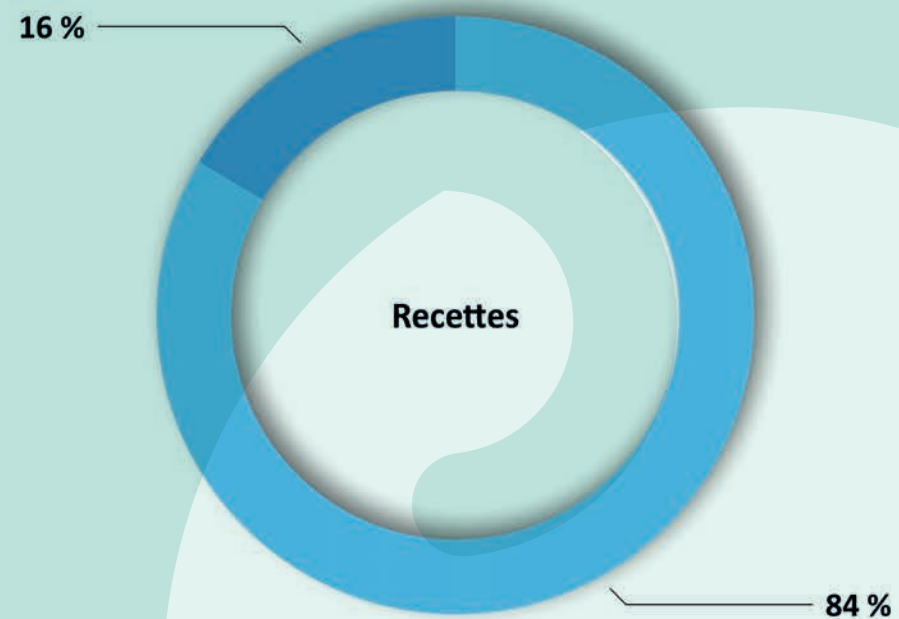
Résultat de l'exercice	CA 2017
Subventions	0,00
Emprunt	6 760 000,00
Autres (remboursement avance)	0,00
Autofinancement	1 328 292,83

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT = 8 088 292,83 €**

### > Budget d'investissement



- Opérations d'équipement
- Immobilisations corporelles

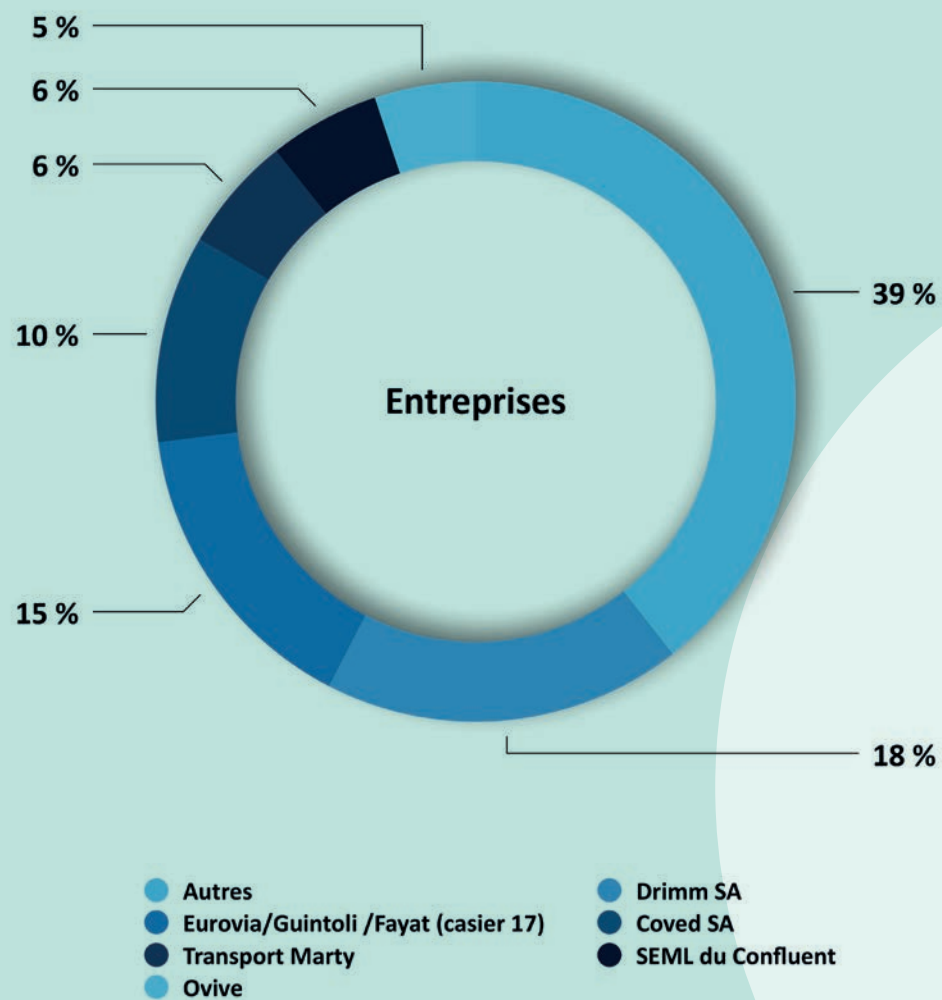


- Emprunt
- Autofinancement

### > 2.3 - Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises (en euros TTC)

Prestataires	Montants
Agence Microenvironnement	162 475,61
Bernatom	107 084,20
BHD Environnement	88 179,12
Capy Frères	190 016,36
Corderie V	107 105,62
Coved SA	837 686,16
Dalkia	128 850,95
Drimm SA	1 448 573,12
Ets Soulard	107 422,84
Eurovia / Guintoli / Fayat (casier 17)	1 229 783,10
Eurovia	346 827,23
Getech SARL	318 300,29
Lalanne et Fils	75 234,56
Mobipur	72 219,50
Ovive	408 451,58
Prodeval	145 295,26
Quadria SARL	97 171,53
Roussille	393 363,45
SEML du Confluent	446 812,62
SMN (Groupe Nicollin)	169 682,00
Soval SA	319 960,98
Spie Citynetworks	145 130,27
Syded	76 563,85
Terre-Net Groupe Poisson	101 117,10
Transport Marty	465 669,64

> Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises



## > 2.4 - Produits des droits d'accès (en euros HT)

Les produits des droits d'accès aux centres de traitement dont ValOrizon est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes représentent sur l'exercice :

Produits des droits d'accès	
Déchets d'activités économiques	351 256,86
Déchets verts	9 986,99

## > 2.5 - Montant global et détaillé des aides publiques et soutiens (en euros HT)

Le montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) :

Aides publiques et soutiens	
Éco-mobilier	234 398,58

Ce montant est reversé en totalité aux collectivités adhérentes

## > 2.6 - Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (en euros HT)

Le montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux) par flux de déchets est le suivant :

Recettes perçues au titre de la valorisation	
Valorisation chaleur à Monflanquin	-
Valorisation électricité à Nicole	138 131,58

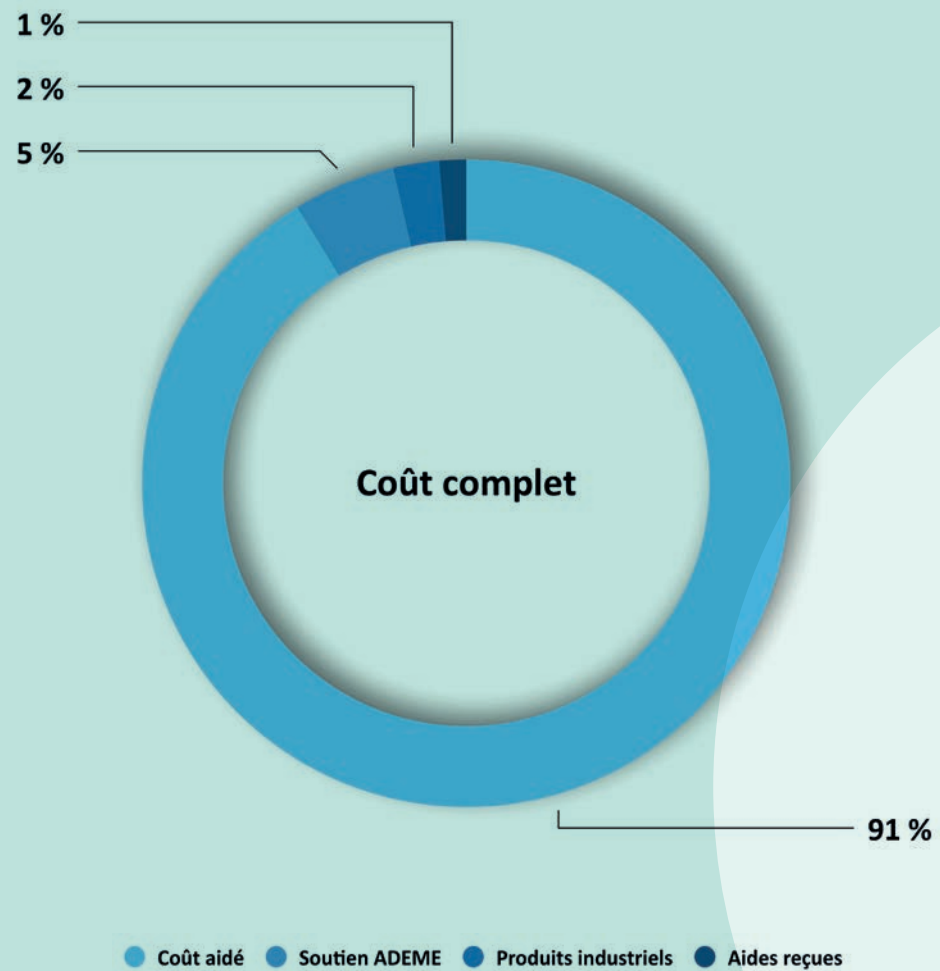
## > 2.7 - Coût aidé tous flux confondus (en euros HT)

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

Coût aidé tous flux confondus	2017
<b>Coût complet</b>	<b>8 477 808,34</b>
<b>Produits industriels</b>	<b>194 804,56</b>
Vente de journaux	45 672,98
Vente d'électricité	149 131,58
<b>Soutien ADEME</b>	<b>432 880,76</b>
<b>Aides reçues</b>	<b>113 157,47</b>
État TEPCV	24 552,50
Conseil Départemental	81 345,18
Aides à l'emploi	7 259,79
<b>Coût aidé</b>	<b>7 736 965,55</b>

[Coût aidé] = [Coût complet] – [Produits industriels] – [Soutiens] – [Aides reçues]

### > Coût aidé tous flux confondus





## > 2.8 - Coût complet par étape technique

Coût complet par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.  
Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT et en € HT par habitant.

Étapes techniques	€ HT	€ HT / habitant	Pourcentage
Charges de structure	830 750,00	3,40	8,60 %
Communication et prévention	466 346,00	1,90	4,90 %
Transfert, transport et traitement des déchets non dangereux	8 307 817,00	34,00	86,50 %
<b>Coût complet</b>	<b>8 477 808,34</b>	<b>39,30</b>	<b>100,00 %</b>

Coût complet par flux (en € HT)	OMR	DIB
Charges de structure	519 192,00	8 934,00
Communication et prévention	233 173,00	-
Transfert, transport et traitement des déchets non dangereux	5 273 395,00	93 696,00
<b>Total charges</b>	<b>6 025 760,00</b>	<b>102 630,00</b>

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles - DIB : Déchets Industriels Banals

Coût complet par flux à la tonne (en € HT)	OMR	DIB
Charges de structure	8,24	4,40
Communication et prévention	3,70	-
Transfert, transport et traitement des déchets non dangereux	83,71	46,66
<b>Total € HT / tonne</b>	<b>95,66</b>	<b>51,11</b>

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles - DIB : Déchets Industriels Banals

## FAITS MARQUANTS

### > 3.1 - Sites techniques

#### > ISDND de Monflanquin

- Travaux et ouverture du casier 17
- Couverture du casier 16b et travaux de couverture casier 16c lancé
- Tests produits anti-odeurs, commission de suivi des sites, création d'un espace réservé aux riverains des ISDND sur le site internet



*Nouveau casier à Monflanquin*

#### > ISDND de Nicole

- Nouveau quai de vidage
- Recouvrement du casier, marquant la 1<sup>ère</sup> phase de la fermeture du site
- Nouveau compacteur
- Livraison de 150 mètres de filets anti-envols
- Réfection de la voirie d'accès



*Nouveau quai à Nicole*

#### > ISDND de Miramont-de-Guyenne

- Mise aux normes électriques et remplacement du transformateur
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la gestion des eaux internes

#### > ISDND de Réaup-Lisse

La dernière commission de suivi de site, qui s'est tenue le 28/11/2017, présidée par le sous-préfet de Nérac, Francis BIANCHI avait pour objet le rapport annuel d'exploitation, la présentation de l'étude « Sites et sols pollués » (DEKRA), les réalisations 2017 et les prévisions 2018. ValOrizon devra proposer un plan d'intervention à la DREAL 47 pour des travaux de réfection du réseau des piézomètres, de reprise de la couverture, un suivi d'impacts du site et un échéancier pour l'établissement du plan de gestion type « Sites et sols pollués » sont également à prévoir.

## > 3.2 - Siège et écoparc

- Achat de l'usine ex-Xilofrance à Damazan pour y implanter le futur écoparc économie circulaire et le futur centre de tri des emballages avec extension des consignes de tri
- Déménagement du siège et installation des nouveaux bureaux administratifs de ValOrizon
- Journée de lancement de la zone d'activité
- Organisation de 3 ateliers de concertation et 1 atelier scientifique



Vue aérienne du site de Damazan



Journée de lancement de la zone d'activité

## > 3.3 - Études et labellisation

- Restitution de l'étude sur la redevance spéciale
- Restitution de l'étude déchetteries
- Réalisation en interne de l'étude territoriale du nouveau centre de tri
- Réalisation des journées de formation Compta-coût
- Labellisation TEPCV
- Dépôt de candidature pour la labellisation SUDOE
- Participation aux réunions et au comité de pilotage du nouveau Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets de la Région Nouvelle Aquitaine

## > 3.4 - Prévention et réduction des déchets

- Démarrage de 27 projets de compostage collectif supplémentaires sur le département dans les établissements scolaires, éducatifs, de santé, dans les quartiers à destination des habitants, dans les campings...
- Inauguration du premier pavillon de compostage sur le département dans le quartier de La Gravette à Marmande
- Inauguration des plateformes de compostage de la cité scolaire Stendhal à Nérac, de l'EHPAD de Villereal, des écoles d'Aiguillon, de la cantine centrale de Miramont-de-Guyenne, du centre bourg de Lavergne...
- Distribution de 302 poules gasconnes sur les communes de Marcellus, Puymiclan et Le Mas d'Agenais



*Pavillon de compostage du quartier de La Gravette à Marmande*

## > 3.5 - Communication

- Campagne d'affichage sur le compostage
- Création d'une page Facebook



## > 3.6 - Sensibilisation

- 38 animations scolaires
- 21 visites des sites de Monflanquin et Nicole
- Animation d'un stand pour la journée du troc au Passage d'Agen, au festival des arts et de la musique à Monteton, à la fête de l'arbre au Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine à Montesquieu et sur le marché de Marmande lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
- Itinérance aux 4 coins du département d'une exposition sur les bêtes du sol pour sensibiliser les scolaires et le grand public à la pratique du compostage : école et bibliothèque d'Aiguillon, différentes écoles de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, Agglomération d'Agen lors de la semaine du compostage, bibliothèque Lapepède d'Agen durant la semaine du développement durable, à la bibliothèque de Casteljaloux durant la semaine européenne de la réduction des déchets, à la cantine centrale de Miramont-de-Guyenne
- Divers ateliers sur le compostage ont été proposés à la Source Originelle à Marmande, à la Biocoop de Saint-Pardoux-du-Breuil et de Marmande, sur le pavillon de compostage au quartier de La Gravette à Marmande
- Rencontre avec la famille zéro déchet à la Source Originelle à Marmande



Compostage au pavillon de La Gravette à Marmande



Stand pour la journée du troc au Passage d'Agen



Exposition des bêtes du sol à la bibliothèque d'Aiguillon



Exposition des bêtes du sol à la bibliothèque d'Agen



Visite de site à l'ISDND de Nicole



Jardinage à La Gravette à Marmande

## DIFFUSION DU RAPPORT

En application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 (article 1), le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est :

- Mis à disposition du public sur le site internet de ValOrizon.
- Transmis aux groupements de communes ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés avec les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.

## ANNEXES

### > Évolution du cadre réglementaire

Afin d'assurer la transparence auprès des usagers du service, l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères à son assemblée délibérante.

À cet effet, le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 fixait les indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer sur ce rapport. Ces éléments sont intégrés au rapport annuel d'activité présenté en annexe à l'assemblée délibérante.

En application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, le Code Général des Collectivités Territoriales est modifié, pour ce qui concerne la gestion des déchets, ce décret précise :

« Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte. »

Il est inséré après l'annexe XII du Code général des collectivités territoriales une annexe XIII ainsi rédigée (Annexe XIII aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3) :

#### **I. Indicateurs techniques relatifs au traitement :**

a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;
- Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;
- Capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives ;
- Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés ; indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.

b) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

## II. Indicateurs financiers :

- a) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements ;
- b) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement ;
- c) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises ;
- d) Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;
- e) Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, etc.) en les précisant par flux de déchets ;
- f) Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années ;
- g) Coût complet par étapes techniques (par exemple le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.

Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

Au sens de la présente annexe, le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.



## > Fiche de synthèse

### > A - Matrice des coûts agrégée (en euros HT)

Charges 2017	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OMR hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Gestion du passif	Déchets des collectivités	Total
Charges de structure	519 106	181 122	110 922	8 934	7 670	2 997	830 751
Prévention / Communication	233 173	116 587	116 587				466 347
Transfert / Transport	311 824	187 348	908				500 080
Traitement des déchets non dangereux			229 862				229 862
Tri et conditionnement		1 595 656					1 595 656
Compostage			208 190	5 557			213 747
Stockage des déchets non dangereux	4 960 668		607 795	88 139	80 441	31 429	5 768 472
<b>Total des charges en € HT</b>	<b>6 024 771</b>	<b>2 080 713</b>	<b>1 274 264</b>	<b>102 630</b>	<b>88 111</b>	<b>34 426</b>	<b>9 604 915</b>

> **A - Matrice des coûts agrégée (en euros HT)**

Produits 2017	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OMR hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Gestion du passif	Déchets des collectivités	Total
Vente matériaux		45 673					45 673
Vente compost			6 563	175			6 738
Vente énergie	121 624		6 520	7 362		2 625	138 131
Prestations à des tiers	2 496			281 603		72 903	357 002
Autres produits	864	61	57				982
Tous soutiens des sociétés agréées			234 399				234 399
Atténuation des charges	49 528	6 498	5 313				61 339
Subventions de fonctionnement	191 879	95 940	95 940				383 759
Aides à l'emploi	6 820						6 820
<b>Total des produits en € HT</b>	<b>373 211</b>	<b>148 172</b>	<b>348 792</b>	<b>289 140</b>		<b>75 528</b>	<b>1 234 843</b>

> **A - Matrice des coûts agrégée (en euros HT)**

<b>Année 2017</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	<b>Recyclables secs des OMR hors verre</b>	<b>Déchets des déchèteries</b>	<b>Déchets des professionnels</b>	<b>Gestion du passif</b>	<b>Déchets des collectivités</b>	<b>Total</b>
<b>Total des charges</b>	6 024 771 €	2 080 713 €	1 274 264 €	102 630 €	88 111 €	34 426 €	<b>9 604 915 €</b>
<b>Total des produits</b>	373 211 €	148 172 €	348 792 €	289 140 €		75 528 €	<b>1 234 843 €</b>
<b>Contribution des usagers et collectivités</b>	6 715 055 €	1 777 921 €	317 255 €				<b>8 810 231 €</b>
<b>Coût aidé</b>	5 651 560 €	1 932 541 €	925 472 €	- 186 510 €	88 111 €	- 41 102 €	<b>8 370 072 €</b>
<b>Contributions</b>	6 715 055 €	1 777 921 €	317 255 €				<b>8 810 231 €</b>
<b>Tonnages</b>	62 879 t	7 208 t	15 156 t	2 117 t		636 t	<b>87 996 t</b>
<b>Population</b>	243 269 hab	243 269 hab	208 854 hab			20 000 hab	<b>243 269 hab</b>

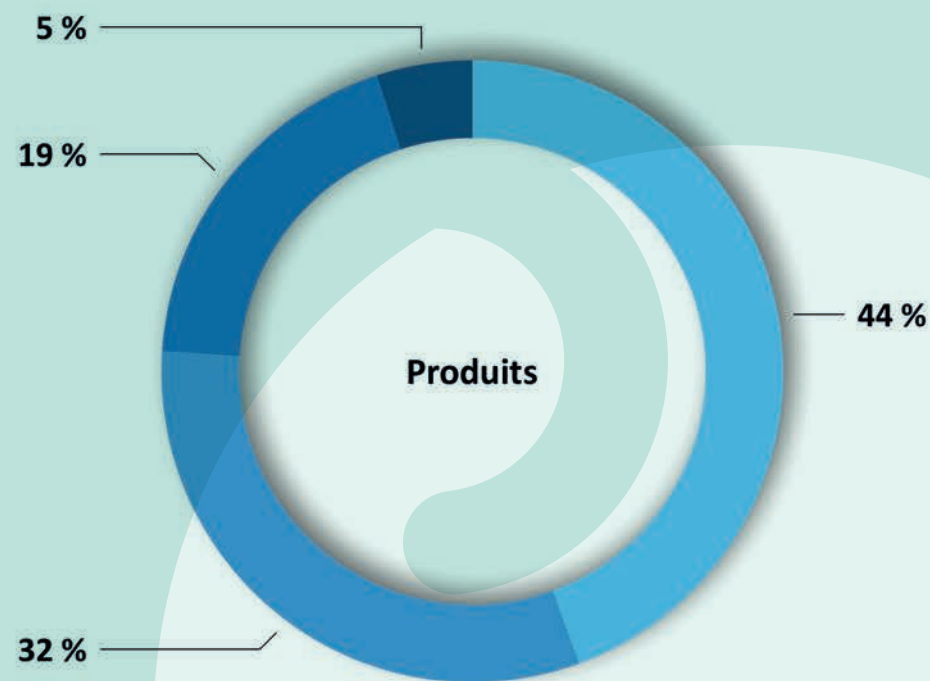
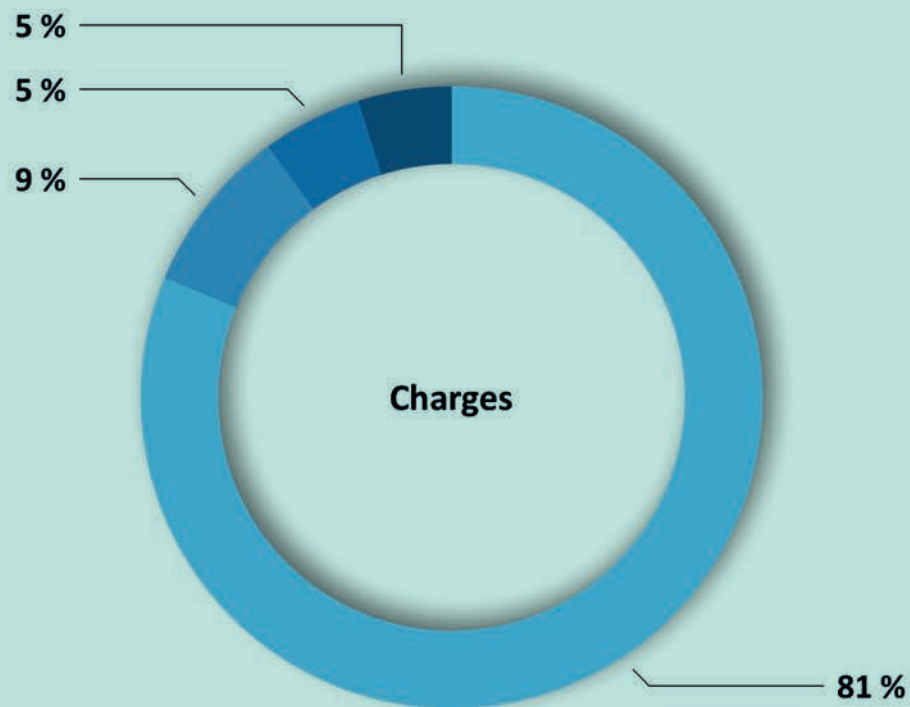
## > B - Répartition des charges (en euros HT)

Poste	Montant	Répartition	€ par habitant
Structure	830 751	8,60 %	3,40
Prévention / Communication	466 347	4,90 %	1,90
Transfert / Transport	500 080	5,20 %	2,00
Traitement	7 807 737	81,30 %	32,00
<b>Total des charges en € HT</b>	<b>9 604 913</b>	<b>100 %</b>	<b>39,00</b>

## > C - Répartition des produits (en euros HT)

Poste	Montant	Répartition	€ par habitant
Recettes industrielles	548 526	44,00 %	2,30
Atténuation des charges	61 339	5,00 %	0,30
Aides	390 579	32,00 %	1,60
Tous soutiens des sociétés agréées	234 399	19,00 %	1,00
<b>Total des produits en € HT</b>	<b>1 234 843</b>	<b>100 %</b>	<b>5,00</b>

### > Répartition des charges et des produits



- Traitement
- Structure
- Transfert / Transport
- Prévention / Communication

- Recettes industrielles
- Tous soutiens des sociétés agréées
- Aides
- Atténuation des charges

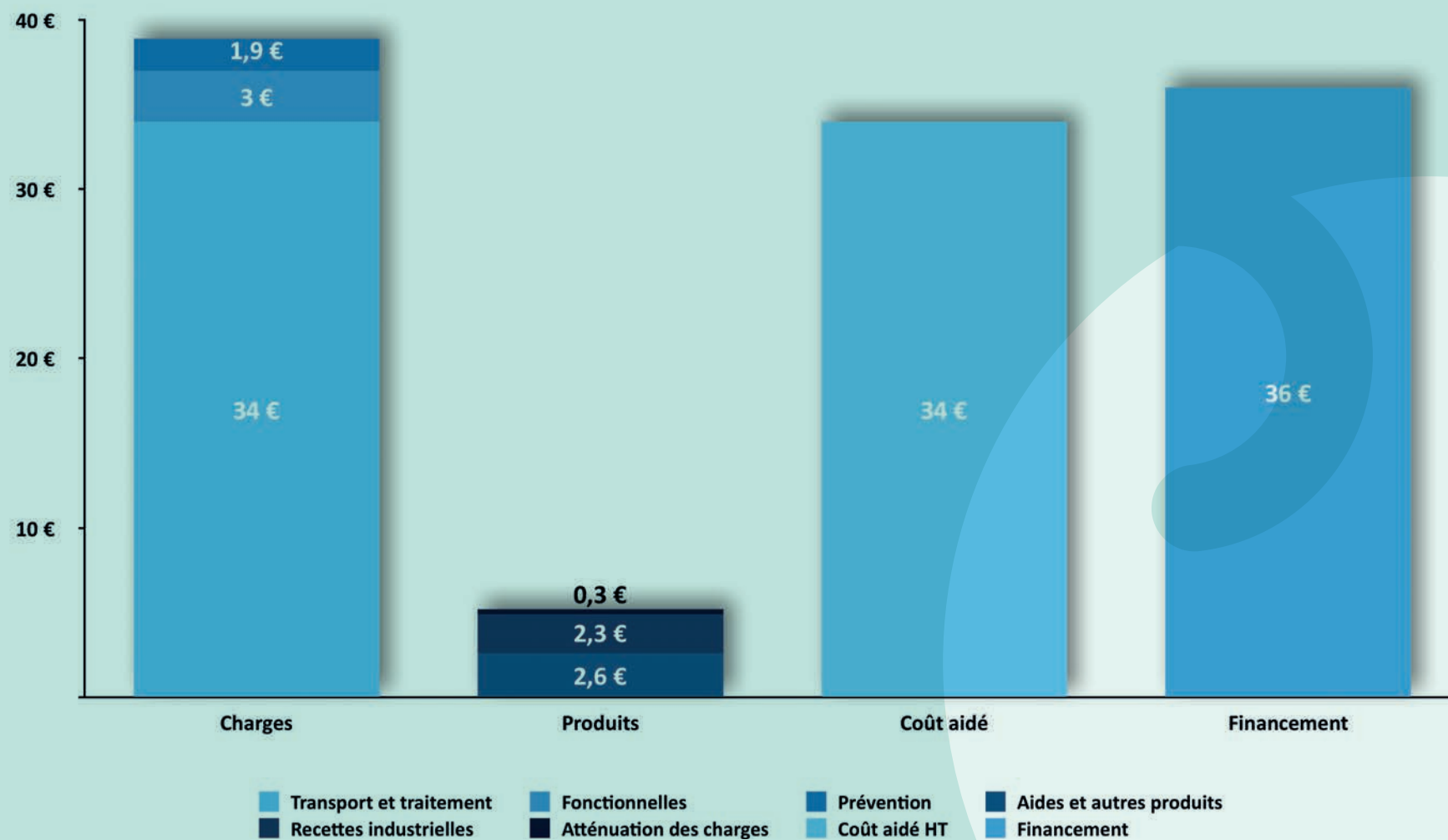
## > D - Coût et financement du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)

	Montant	€ par habitant
Coût aidé HT (A)	8 370 072 €	34 €/hab
Contributions (B)	8 810 231 €	36 €/hab
Recouvrement (B/A)	440 159 €	105 %

## > E - Répartition des charges, produits et financement en € HT/habitant

Poste	Charges	Produits	Coût aidé	Financement
Fonctionnelles	3,00 €			
Prévention	1,90 €			
Transport et traitement	34,00 €			
Recettes industrielles		2,30 €		
Atténuation des charges		0,30 €		
Aides et autres produits		2,60 €		
Coût aidé HT			34,00 €	
Financement				36,00 €

> Répartition des charges, produits et financement en € HT/habitant



## > F - Hiérarchisation des charges en € HT

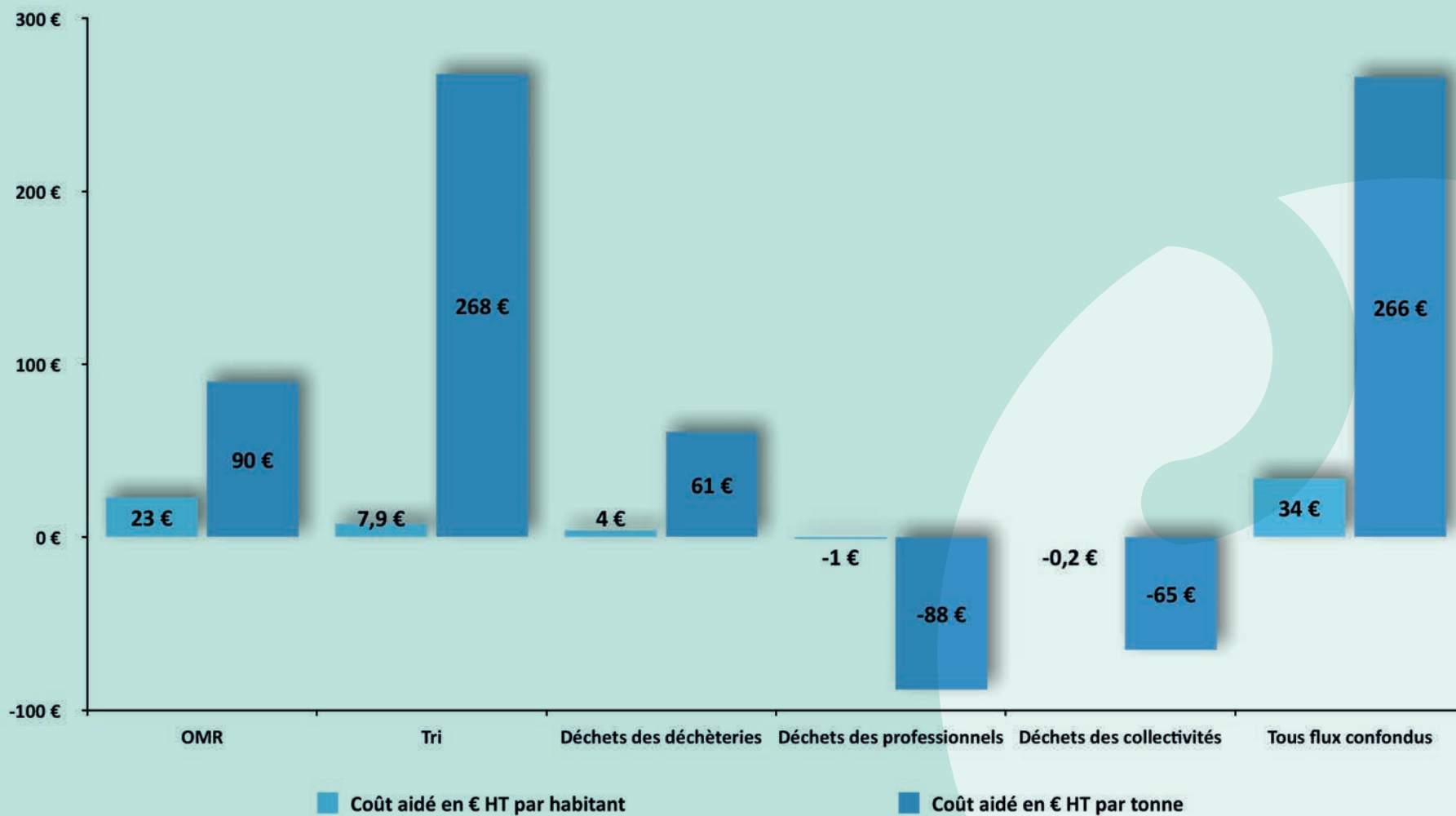
Poste	Montant	Répartition	€ par habitant	€ par tonne
Traitement des OMR	4 960 668	51,60 %	20,40	79,00
Déchèteries (haut et bas de quai)	838 565	8,70 %	3,40	55,00
Tri	1 595 656	16,60 %	6,60	221,00
Structure	830 751	8,60 %	3,40	
Transfert et/ou transport des déchets (hors déchèteries)	500 080	5,20 %	2,10	
Prévention	466 347	4,90 %	1,90	
Traitement des déchets verts professionnels et communaux	213 747	2,20 %	0,90	25,00
Reste des charges	199 101	2,10 %	0,80	
<b>Total</b>	<b>9 604 915</b>	<b>100 %</b>	<b>39,00</b>	

## > G - Coût aidé en € HT par flux

	OMR	Tri	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Gestion du passif	Déchets des collectivités	Tous flux confondus (arrondis)
Coût aidé en € HT	5 651 560 €	1 932 541 €	925 472 €	- 186 510 €	88 111 €	- 41 102 €	<b>8 370 072 €</b>
Répartition en %	68 %	23 %	11 %	- 2 %	1 %		<b>100 %</b>
Tonnages	62 879 t	7 208 t	15 156 t	2 117 t		636 t	<b>87 996 t</b>
Ratio en kg par habitant	258 kg	30 kg	73 kg	9 kg		3 kg	<b>373 kg</b>
Répartition en %	72 %	8 %	17 %	2 %		1 %	<b>100 %</b>
Coût aidé en € HT par habitant	23 €	7,90 €	4 €	- 1 €		- 0,20 €	<b>34 €</b>
Coût aidé en € HT par tonne	90 €	268 €	61 €	- 88 €		- 65 €	<b>266 €</b>



> Coût aidé en € HT par habitant et par tonne





**Directeurs de publication** : Éric Marty et Aline Frecchiami  
**Conception** : Service Communication de ValOrizon  
**Crédits photos** : ValOrizon  
**Impression** : Juin 2018

Rapport élaboré avec les recommandations de l'ADEME



**ValOrizon**  
**Syndicat mixte de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale**

**ZAE de la Confluence**  
**Chemin de Rieulet**  
**47160 Damazan**

**t. 05 53 79 91 61**  
**f. 05 53 79 86 26**

**contact@valorizon.com**  
**www.valorizon.com**



Rapport présenté par Monsieur Jacques Bilirit, Président de ValOrizon, en Conseil Syndical le 11 juin 2018.  
Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, et au décret d'application n°2015 - 1827 du 30 décembre 2015.

**VAL**  **orizon**



